



## Droit de visite et alcool, besoin de conseils

Par **chantal**, le **15/07/2008** à **01:16**

Bonjour. Ma fille est séparée. Son ex concubin est alcoolique, raison de leur séparation. Ils ont une petite fille de 6 ans. Le papa boit en sa présence lors de son droit de visite. Il emmène sa petite en voiture. Tout le monde est au courant, famille, amis. Personne ne veut témoigner de ce problème, il terrorise son entourage. Ma fille ne sait plus quoi faire. Le week end dernier, complètement ivre, il voulait partir en voiture avec la petite, l'entourage lui a pris les clés de l'auto et a caché la petite, imaginez la réaction de l'enfant !! sa belle soeur l'a appelée pour prendre des nouvelles de la petite. QUE DOIT ON FAIRE? Attendre un drame? Faut il un témoignage? nous craignons pour l'enfant. Merci de vos conseils. Nous sommes très inquiets, je vous le répète il l'a terrorise.

Par **jeetendra**, le **15/07/2008** à **10:29**

bonjour, le mieux à faire serait de saisir le juge aux affaires familiales afin que le droit de visite et d'hébergement du père soit suspendu à cause du danger qu'il représente pour sa fille, qu'une enquête soit ordonnée relativement au comportement du père à cause de l'alcoolisme, vous pouvez également alerter le service départemental de protection de l'enfant, courage à vous, cordialement

Par **sache**, le **15/07/2008** à **13:40**

Je rends dans votre discussion car j'ai une autre idée... est-elle valable? Si monsieur l'ex de Chantal vient chercher sa fille (ou la rapporte) dans un état alcoolisé (ça se sent de loin!), peut

elle appeler les gendarmes afin que ceux ci fassent souffler le père dans le ballon?  
Cordialement